



AR Prefecture

210600912-20260622-2026_96-DE
Recu le 26/06/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Nice
Commune de Peille

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2026

Membres en exercice : 19

Nombre de présents : 11

Délibération n°2026_96

Nombre de votants : 18

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le dix-sept juin deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents :

Monsieur Cyril PIAZZA, Maire, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoint au Maire, M. Adrien ARSENTO, Mme Nicole OUDINOT, Mme Michelle NOERO, Mme Myriam ALEXANDRE, Mme Julia RANGON, Mme Émilie ROSSI-PLAZA, Mme Claire JAKOBSEN, M. Florian LEGOFF, conseillers municipaux.

Ont donné procuration :

M. Serge CASTAN, Adjoint au Maire, à M. Adrien ARSENTO, conseiller municipal.
Mme Béatrice ELLUL, Adjointe au Maire, à M. François ALZIARI, Adjoint au Maire.
M. Bernard GIRAUD, Adjoint au Maire, à Mme Christiane DELAIRE, Adjointe au Maire.
M. Christophe LERICHE, conseiller municipal, à Mme Émilie ROSSI-PLAZA, conseillère municipale.
M. Fabien ABBA, conseiller municipal, à Mme Nicole OUDINOT, conseillère municipale.
Mme Anaïs JANEL, conseillère municipale, à M. Cyril PIAZZA, Maire.
M. Damien SCANDOLA, conseiller municipal, à Mme Claire JAKOBSEN, conseillère municipale.

Absent excusé :

M. Matthieu DURBANO, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme Nicole OUDINOT, conseillère municipale.

Objet de la délibération : Attribution d'une participation financière exceptionnelle à un jeune apprenti qualifié pour la finale nationale du concours du « Meilleur Apprenti de France » section coiffure

Rapporteur : M. Cyril PIAZZA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Considérant que la commune de Peille souhaite encourager l'excellence, l'apprentissage, la formation professionnelle et la promotion des métiers artisanaux ;

AR Prefecture

006-210600912-20260622-2026_96-DE
Reçu le 26/06/2026

Considérant que M. Axel BERENGHIER, apprenti coiffeur, a été sélectionné pour participer à la finale nationale du concours du « Meilleur Apprenti de France », section coiffure, le 28 juin prochain, à Arras ;

Considérant que la commune de Peille constitue son berceau familial ;

Considérant les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration engendrés par cette participation ;

Considérant que cette qualification récompense un parcours d'excellence et contribue au rayonnement de la jeunesse et de l'artisanat ;

Considérant que cette aide présente un intérêt public local ;

Il est proposé au Conseil municipal de lui octroyer la somme de 200€ en contrepartie de l'apposition du logo de la commune sur son sèche-cheveux ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré

À l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

DÉCIDE :

- **D'ATTRIBUER** une participation financière exceptionnelle de DEUX CENTS EUROS (200 €) à M. Axel BERENGHIER pour sa participation à la finale nationale du concours du « Meilleur Apprenti de France », section coiffure, aux conditions sus mentionnées,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice en cours,
- **AUTORISE** le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 22 juin 2026

**La secrétaire de séance,
Mme Nicole OUDINOT**



**Le Maire,
M. Cyril PIAZZA**

